

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le dix-huit septembre deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le vingt-quatre septembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures.

### Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Madame Sylvie THIERY, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Alain DIET, Monsieur Thierry TELLIER, Adjoint au Maire,
- Madame Laurence HUME, Messieurs Jean-Pierre LEFEBVRE, Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Nicole DESSIAUME, Nathalie LAVAL (à partir de la délibération n°63), Brigitte MARTIN et Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Bertrand HUTTEL, Olivier JOUIN, Gabriel PINSARD, Conseillers Municipaux.

### Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Monsieur Philippe de TRISTAN a donné pouvoir à Monsieur Gérard CORGNAC,
- Monsieur Claude BOISSAY a donné pouvoir à Madame Odile BOURGOIN,
- Madame Anne-Sophie MOUZET a donné pouvoir à Monsieur Thierry TELLIER,
- Madame Nathalie DUPUIS a donné pouvoir à Madame Nicole DESSIAUME.

### Étaient excusés :

- Madame Catherine BURAUULT,
- Madame Marie HUBERT BAECHLER,
- Monsieur Alain GRILLON.

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 19h05.

Madame Laurence HUME est désignée comme secrétaire de séance.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 août 2018**

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

### JEUNESSE

#### **61. Modification du règlement intérieur et du système d'inscription au Pass'Jeune**

Monsieur Thierry TELLIER rappelle que la commune de Cléry-Saint-André organise depuis de nombreuses années un service d'activités pour les jeunes appelé « Pass'Jeune ». Il s'agit d'activités proposées à la demi-journée ou à la journée aux enfants de 10 à 14 ans inclus, organisées sur place ou en extérieur par deux animateurs municipaux. La capacité d'accueil est de 16 à 24 places pour la plupart des activités, et exceptionnellement 36 places.

Trois éléments principaux motivent la modification du règlement intérieur.

Premièrement, il s'agit de mettre à jour le document au vu du fonctionnement tri-communal de ce service. Les références aux communes de Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry ont été intégrées et les règles précisées conformément à la convention conclue avec ces communes.

Deuxièmement, le service et la Commission ont souhaité travailler sur le mode d'inscription. Actuellement, les inscriptions aux activités sont traitées selon leur seul ordre d'arrivée des dossiers. Ainsi, le premier inscrit est certain d'obtenir tous ses vœux et un enfant dont les parents n'ont pas la même réactivité peut se retrouver exclu des activités les plus demandées, alors qu'ils s'est parfois investi dans plusieurs projets et activités moins demandées. Le nouveau règlement prévoit de récompenser la fidélité et l'investissement des jeunes dans la vie de la structure et du groupe.

Il est proposé de mettre en place un système favorisant les enfants qui s'investissent en participant aux activités sur place et aux projets civiques (création d'une boîte à livre...), et au détriment des jeunes qui ne viennent qu'aux activités de consommation (il y a à chaque période de vacances des enfants qui ne viennent que pour la sortie Center Parcs). Ceci s'appuierait sur un système de points : les activités sur place, civiques ou plus novatrices rapporteraient des points, les activités « de consommation » et très demandées coûteraient des points. Les activités des deux types étant équilibrées sur chaque période de vacance.

Les places sur chaque activité de consommation ne seraient alors plus attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers, mais en fonction des points cumulés de chaque enfant. Les points seraient reportables d'une période sur l'autre afin que ceux qui n'auraient pas pu accéder à leur premier choix puissent bénéficier d'un bonus sur la période suivante et être donc prioritaire sur leurs choix. A égalité de points, les enfants qui n'ont pas déjà effectué l'activité sur les périodes précédentes seront inscrits en premier lieu. Et enfin, seulement en cas de nouvelle égalité, l'ordre d'arrivée du dossier serait pris en compte. Une réunion d'explication aux familles est prévue en amont des vacances de la Toussaint, le 2 octobre 2018.

Troisièmement, dans la continuité de la démarche précédente et afin de répondre à une préconisation de la CAF du Loiret, il est proposé de modifier la tarification du Pass'Jeune en instaurant une adhésion à l'année (fixée à 20 euros) mais en rendant, en contrepartie, gratuites toutes les activités sur place qui ne génèrent pas de frais pour la collectivité. Il s'agit par exemple des grands jeux ou des après midi sportifs (football...) ou de loisirs (tournoi de billard...) qui sont organisées sur la structure. Ces activités ne génèrent pas de coûts pour la mairie (hors du personnel). Elles sont néanmoins très fédératrices et participent positivement à la vie du groupe. Elles étaient jusqu'à présent facturées 5 € par demi journée mais la CAF, qui subventionne le fonctionnement de la structure, préconise leur gratuité pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Le niveau fixé de l'adhésion annuelle permet ne pas modifier l'équilibre économique du service, tout en offrant la possibilité aux enfants qui le souhaitent de davantage fréquenter la structure, indépendamment des capacités financières de leurs familles.

Le projet de règlement modifié a reçu l'avis favorable de la commission Affaires scolaires de Cléry-Saint-André et de celles des deux communes partenaires.

#### Arrivée de Monsieur Daniel ZONCA

La parole est donnée à M. Yoan ROLLAND, responsable de la structure Pass'Jeune, qui présente l'action du service et les éléments qui ont motivé à solliciter cette évolution du règlement. Grégory BUBENHEIMER demande ce qui a été expérimenté en matière de dialogue pour éviter d'en arriver à cette situation. Une discussion est engagée sur les différentes démarches mises en œuvre par l'équipe pour fidéliser les jeunes et les intéresser aux projets plus civiques ou culturels. Néanmoins, rien dans le règlement n'autorise à ce jour les animateurs à refuser l'inscription d'un jeune qui ne s'est inscrit qu'aux seules activités de consommation dès lors que son dossier a été rendu en premier. Les

animateurs se heurtent aux limites de ce que leur permet le règlement pour fidéliser et responsabiliser les jeunes et leurs familles.

Monsieur Thierry TELLIER souligne que le service rendu est de grande qualité et que l'on vit une troisième étape de développement du service mis en place par la commune à destination des jeunes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 19 voix POUR (dont 4 pouvoirs) et 1 abstention (Grégory BUBENHEIMER) :

- D'approuver le projet de règlement modifié du Pass'Jeune,
- De fixer le tarif de l'adhésion au Pass'Jeune à 20 euros par année scolaire (de septembre à août) ;
- De poser le principe de la gratuité pour les adhérents des activités sur places qui ne génèrent pas de coût pour la mairie ;
- De dire que cette nouvelle organisation entre en vigueur pour l'année scolaire 2018-2019.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **62. Actes pris dans le cadre des délégations**

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT qu'il a signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de travaux pour le remplacement de la Porte d'entrée de la Mairie avec l'entreprise Colliaut (Dry) pour un montant de 7 403,00 euros HT.

### **Arrivée de Madame Nathalie LAVAL**

### **63. Organisation du recensement général de la population**

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André sera concernée, en janvier 2019, par le recensement général de la population. Le territoire va être découpé en 7 ou 8 districts qui seront chacun affecté à un agent recenseur.

Le conseil municipal doit déterminer les modalités de rémunération de ces agents. L'usage est que leur rémunération soit liée au nombre de logements recensés.

Un coordinateur a été désigné au sein du personnel municipal pour suivre cette démarche, il s'agit de Muriel Dague. Les agents recenseurs seront placés sous son autorité et celle du Maire.

Pour le financement des opérations de recensement, la commune touchera une indemnité d'environ 2 euros par habitant.

Monsieur le Maire donne le résumé d'une réunion qui s'est tenue en préfecture le 20 septembre 2018. Il rappelle que ces résultats serviront de base au calcul des dotations perçues par la commune. Monsieur Gabriel PINSARD demande comment seront recrutés les agents. Monsieur le Maire indique qu'il peut s'agir d'agents communaux ou de personnes recrutées pour l'occasion (retraités, étudiants, demandeurs d'emploi...).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
  - o Forfait de 80 euros au titre de la formation préalable et des frais kilométriques éventuels pour les agents, sous réserve qu'ils réalisent bien l'ensemble de la collecte de leur district ;
  - o Forfait de 0,50 euro par formulaire de logement ou immeuble collectif ;
  - o Forfait de 0,90 euro par bulletin individuel collecté ;
  - o Forfait de 5,00 euros par bordereau de district.

- De dire que la charge de travail supplémentaire du coordonateur communal pourra être compensée par une décharge partielle de son activité et des repos compensateurs ;
- D'autoriser le maire à recruter les agents recenseurs nécessaires à cette mission dans le cadre d'emplois non-permanents ;
- De dire que les sommes nécessaires à leur rémunération seront inscrites au budget primitif 2019.

## **TRAVAUX**

### **Point d'information sur les travaux en cours**

Monsieur Alain DIET informe les élus des éléments nouveaux survenus depuis le dernier conseil municipal :

- Rue du Maréchal Foch : La pose d'une partie du mobilier urbain a été réalisée le 24 septembre 2018. L'entreprise Eurovia n'a toujours pas réceptionné les pierres de taille et ne peut finaliser les jardinières. Cela empêche également pose des éclairages de la façade de la mairie. Enedis est actuellement en train de préparer l'enfouissement des réseaux. L'entreprise doit définir les modalités d'encastrement des différents coffrets qui vont être installés chez chaque riverain. La réalisation des travaux n'est pas attendue avant fin 2018. La pose des nouvelles potences d'éclairage public sur la 1<sup>ère</sup> tranche (de la rue de Cloître à la mairie) débutera mi octobre.
- Accessibilité mairie : La porte de la mairie sera remplacée début octobre 2018. Le mobilier de l'accueil devra ensuite être revu. De même, les sanitaires du rez-de-chaussée doivent être réaménagés pour une parfaite mise en conformité PMR.
- Mobilier urbain : Suite à l'échéance fin 2018 d'un de nos trois contrats de mobilier urbain, la commission Communication a pris la décision d'engager un renouvellement global de notre parc d'abri bus et de planimètres. Ceci permettra de renouveler les matériels installés et de les harmoniser en travaillant avec un seul prestataire. L'installation d'un panneau lumineux sera réalisée conjointement. De nouvelles faces d'affichage pour les manifestations municipales et associatives seront obtenues, permettant d'assurer une meilleure communication à destination des habitants sur la vie de la commune.
- Fossés : Le curage et le désembouage du réseau de fossés communaux et de l'AFR est actuellement réalisé pour favoriser le bon écoulement des eaux et limiter les risques d'inondations.
- Rue du Long Boyau : La réunion publique qui s'est tenue fin août n'a pas confirmé la décision de la commission TSC d'expérimenter le passage de cette rue en sens unique. Afin d'agir néanmoins pour limiter la vitesse la pose de ralentisseurs devra être envisagée.
- Opération foncière Parc des Bordes : Les travaux d'aménagement de la pharmacie ont débuté le 17 septembre pour 7 à 8 mois environ.
- Centre technique municipal : La réception du chantier est prévue le 4 octobre 2018. Les services procéderont à leur déménagement d'ici décembre.
- Rue Ephrem Lecoœur : Les travaux d'aménagement de la partie haute de la rue ont débuté le 10 septembre 2018. Le C3M réalise conjointement le changement de la canalisation de la partie basse de la rue depuis le 20 septembre 2018.
- Chemin des Ruelles : Des investigations préalables menées par le C3M en amont des travaux communaux ont mis en évidence la nécessité de procéder au remplacement de certaines conduites. Le chantier de rénovation de la rue sera donc reporté de quelques mois le temps de permettre au syndicat de réaliser ses travaux.
- Boîtes à livres : Deux boîtes à livres ont vu le jour sur la commune à la rentrée : l'une créée par l'association ABCD les parents d'élèves est située devant l'entrée des écoles publiques. La seconde, construite par les adolescents fréquentant le Pass'Jeune avec le concours de Monsieur Daniel Zonca, a été installée à la Base de Loisirs devant l'Espace Loire.

- Sentier des murailles : Les services techniques municipaux ont procédé en régie au rechargement en calcaire du Sentier des murailles et du Passage des veaux. Suite aux nombreux courriers de riverains et aux actions de la Police municipale, il a été décidé d'installer une barrière en chicane au milieu du chemin afin d'interdire la libre circulation des véhicules à moteurs, sur le modèle de ce qui a été réalisé dans le chemin de la Mulotière. La circulation ne sera possible que pour la seule desserte des quelques propriétés riveraines.

Monsieur Gabriel PINSARD demande où en est le mur de la Villa des Bordes. Monsieur le Maire répond que l'entreprise reviendra après la fin de la belle saison, en octobre ou novembre, pour ne pas pénaliser l'activité du restaurant. Il demande également si les places de stationnement qui avaient été mal délimitées ont été reprises dans la rue du Maréchal Foch, telles que demandées par certains riverains. Monsieur Alain DIET et Monsieur Daniel ZONCA informe que cela bien été réalisé en régie.

Monsieur Thierry TELLIER remercie aussi M. Daniel ZONCA pour son investissement dans le projet de boîte à livre. Monsieur le Maire souhaite remercier également l'association ABCD.

#### **64. Recrutement d'un apprenti au sein du service espaces verts**

Monsieur Gérard CORGNAC rappelle que la commune de Cléry-Saint-André a accueilli pendant plusieurs années des jeunes en emploi d'avenir pour venir renforcer ses effectifs municipaux. Suite à l'arrêt de ce dispositif, les services municipaux ont fonctionné depuis février 2018 avec un agent de moins.

Le bureau municipal suggère que la commune puisse accueillir un apprenti au sein de son service espace vert. Un accord a été passé avec l'école d'horticulture de la Mouillère et un jeune lycéen de Bac professionnel d'aménagement paysager pourrait être prochainement accueilli. Ceci permettrait d'accompagner un jeune issu du territoire dans la définition de son projet professionnel, tout en apportant un complément d'effectif au service espaces verts pour un coût mesuré (9000 euros environ la première année et 12 000 euros la seconde déduction faite de l'aide du Conseil régional Centre Val de Loire).

Notre jardinier a déjà fait preuve de sa capacité de formation en accueillant de nombreux stagiaires et un apprenti en CAP qui a été accompagné avec succès vers son diplôme entre 2013 à 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un poste d'apprenti au sein du service espaces verts ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat d'apprentissage et tout document afférent.

#### **65. Avenants aux marchés de travaux de rénovation des travées Nord de la Basilique**

Madame Odile BOURGOIN informe que suite au redémarrage des travaux de la Basilique, il est nécessaire de conclure 3 avenants qui ont pour objet de tenir compte de changement de raisons sociales de certains titulaires de lot. Ceci ne modifie aucunement les montants des lots correspondants.

Les changements sont les suivants :

- Lot 2 (Charpente) : la société Delestre a été rachetée par le groupe Battais qui a changé la dénomination de l'entreprise pour reprendre son enseigne nationale ;
- Lot 4 (Sculpture) : suite au départ en retraite de M. Esmoingt, le repreneur de son fonds de commerce, M. Madelmont, est le nouveau titulaire du lot ;
- Lot 5 (Vitreaux) : suite au placement en liquidation judiciaire de la société Art Vitrail, une nouvelle société Atelier Art Vitrail a été fondée qui a repris les engagements de la première.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les avenants de changement de raison sociale avec les sociétés Battais Couverture, Atelier Madelmont et Atelier Art vitrail pour la poursuite des lots concernés du chantier de rénovation des travées nord de la Basilique ;
- D'autoriser le Maire à signer les avenants et tous documents afférents.

#### **66. Convention de cession d'un ouvrage (chambre de tirage) au Conseil départemental du Loiret**

Monsieur Alain DIET expose que dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre optique dans le Loiret, les services du Conseil départemental du Loiret ont sollicité l'autorisation de la commune d'utiliser d'anciennes chambres de tirage inoccupées situées au carrefour de la rue de la Motte et de la rue du Gué du roi. Cette réutilisation permet une économie pour le Conseil départemental du Loiret qui ne construit pas de nouveaux ouvrages et évite des tranchées sur les voies communales. Le Conseil départemental du Loiret prend à sa charge tous les travaux d'adaptation à son usage (changement des tampons notamment).

En contrepartie du transfert de ces chambres et fourreaux, il est proposé une indemnité de 1 800 euros versée par le Conseil départemental du Loiret à la commune.

Monsieur Gabriel PINSARD demande où en est le déploiement du Très Haut Débit au sein de la commune. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de date à ce jour annoncée par le Conseil départemental du Loiret pour un déploiement jusqu'à l'habitant sur notre commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la cession au Conseil départemental du Loiret des chambres et fourreaux nécessaires au passage de la fibre optique au niveau de la rue de la Motte,
- D'accepter l'indemnité de 1 800 euros proposée par le Conseil départemental du Loiret,
- De solliciter le Conseil départemental du Loiret pour un déploiement dès que possible de la fibre jusqu'au destinataire sur notre commune afin de desservir prioritairement la zone d'activité de la Salle,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de cession.

### **URBANISME**

#### **67. Dénomination d'un square**

Monsieur Odile BOURGOIN rappelle qu'en 2015, le conseil municipal a envisagé une dénomination pour le square municipal situé à l'angle de la rue du Cloître, avant de privilégier un autre projet plus important pour célébrer la mémoire des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Afin de ne pas laisser ce square sans dénomination, lors de sa réunion du 10 septembre, la Commission Urbanisme a proposé de le nommer « Square Saint-Jacques ». Il accueille en effet la borne girouette des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle et se situe sur le tracé du GR 655, la Via Turonensis allant de Paris à la ville espagnole par Tours et Notre-Dame-de-Cléry.

Monsieur Olivier JOUIN se déclare gêné par cette proposition : il lui semble déplacé de donner un nom de Saint à un square public compte tenu du caractère laïc de la République. Il propose « Square du Chemin de Saint-Jacques ». Monsieur Grégory BUBENHEIMER indique que les places Sainte Jeanne d'Arc ne font pas autant débat dans d'autres communes. Madame Odile BOURGOIN indique que tant les commissions Urbanisme que Communication avaient validé sans difficulté la dénomination « Saint-Jacques ».

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 16 voix POUR (dont 4 pouvoirs) et 4 voix CONTRE (Olivier JOUIN, Brigitte MARTIN, Gabriel PINSARD et Karine SAINTON) :

- De nommer le square municipal de la rue du Cloître « Square Saint-Jacques ».

### 68. Acquisition d'un terrain à l'euro symbolique dans la zone d'activité de la Salle

Monsieur Gérard CORGNAC expose que dans la zone d'activité de la Salle, les espaces verts de l'allée de la Marchanderie n'ont jamais été rétrocédés depuis l'aménagement de la zone. Afin de régulariser cette situation, une démarche a été engagée auprès des propriétaires en lien avec la Communauté de communes des Terres du Val de Loire.

Il est proposé l'acquisition à l'euro symbolique de deux parcelles. La première, située le long de la RD 951 à l'emplacement de la réserve incendie, serait acquise par la Communauté de communes des Terres du Val de Loire. La seconde est située à l'entrée de la zone. Cadastrée AE 69 et d'une superficie de 422 m<sup>2</sup>, elle présente un intérêt car elle ouvre l'accès sur la dernière parcelle non encore commercialisée de la zone, propriété de la commune. Il est donc proposé que ce soit la commune qui acquière cette deuxième parcelle qui lui permettrait potentiellement d'accueillir une nouvelle entreprise dans une zone aujourd'hui saturée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle AE 69 à l'euro symbolique ;
- D'autoriser le Maire ou un adjoint à signer l'acte authentique et tous documents afférents.

### Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur Gérard CORGNAC informe des biens suivants qui ont été examinés et n'ont pas fait l'objet d'une préemption dans le cadre de la délégation attribuée au Maire par le conseil municipal :

	Adresse	Superficie de la parcelle	Références cadastrales	Nature du bien
	rue des Maisons Rouges	627 m <sup>2</sup>	AH n° 82	terrain
17	rue des Maisons Rouges	1057 m <sup>2</sup>	AH n° 34-36	habitation
3	impasse André Sourdeau	612 m <sup>2</sup>	ZS n° 308-292-299	terrain
453	route de Blois	783 m <sup>2</sup>	AE n° 121-124	habitation
	rue du Long Boyau	914 m <sup>2</sup>	AC n° 201	terrain
	route de Dry	2500 m <sup>2</sup>	ZP n° 14	terrain
7	rue de la Vieille Voie	965 m <sup>2</sup>	AB n° 111	habitation
43	rue du Maréchal Foch	964 m <sup>2</sup>	AD n° 50	habitation
	rue des Hauts Bergerêts	631 m <sup>2</sup>	AO n° 38-39-41-42	terrain
	rue des Hauts Bergerêts	624 m <sup>2</sup>	AO n° 33-34-36-37	terrain
	rue des Hauts Bergerêts	629 m <sup>2</sup>	AO n° 43-45	terrain
	rue du Paré chemin rural du Paré	924 m <sup>2</sup>	AB n° 485	terrain

## FINANCES

### 69. Modifications du tableau des effectifs relatives à la rentrée de l'école municipale de musique

Madame Odile BOURGOIN présente les modifications de postes envisagées concernant les postes de professeurs de l'école de musique suite à la rentrée de septembre 2018.

Le volume horaire se décompose comme suit :

<b>Directions d'ensembles</b>	<b>Volume 2017-2018</b>	<b>Volume 2018-2019</b>
Orchestre d'Harmonie Junior	1,00	1,50
Chorale d'enfants avec le Périscolaire	1,00	1,00
Batucada	1,00	1,00
Stages	0,75	0,00
<b>Cours de formation musicale</b>	<b>Volume 2017-2018</b>	<b>Volume 2018-2019</b>
Eveil musical	0,75 (commun avec Mareau à Cléry)	0,75 (commun avec Mareau à Cléry)
1 <sup>er</sup> cycle (4 niveaux)	4,75	4,75
2 <sup>e</sup> cycle – 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> année	1,00	Proposé en commun à Mareau
2 <sup>e</sup> cycle – 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> année	1,50	1,50
Formations hors cursus pour Adultes	1,00	Proposé en commun à Mareau
<b>Classes d'instruments</b>	<b>Volume 2017-2018</b>	<b>Volume 2018-2019</b>
Trombone	1,00	1,00
Hautbois	1,25	0,50
Tuba	1,75	3,25
Saxophone	2,25	2,25
Contrebasse	2,75	2,75
Flute	5,50	6,25
Percussions	5,25	4,25
Cor	Classe fermée (pas d'élèves)	Classe fermée (pas d'élèves)
Basse	Classe fermée (pas d'élèves)	Classe fermée (pas d'élèves)
Clarinette	6,25	3,25
Trompette	2,50	1,75
<b>Total</b>	<b>42,75</b>	<b>36,75</b>

Au total, les modifications de poste pour l'année sont les suivantes :

Grade	Emploi – Motif	Ancienne quotité horaire	Nouvelle quotité horaire
Assistant d'ens. artistique de principal de 1 <sup>e</sup> classe	Direction	7/20 <sup>e</sup>	Poste supprimé
Assistant d'enseignement artistique	Direction	Création	7/20 <sup>e</sup>
Assistant d'enseignement artistique	Classe de Saxophone	2,25/20 <sup>e</sup>	2,25/20 <sup>e</sup>
Assistant d'enseignement artistique	Formation musicale	2,5/20 <sup>e</sup>	2,5/20 <sup>e</sup>
	Classe de Trombone		
Assistant d'enseignement artistique	Formation musicale	7,25/20 <sup>e</sup>	6,50/20 <sup>e</sup>
	Chorale d'enfants		
	Classe de Cornet		
Assistant d'enseignement artistique	Formation musicale	3/20 <sup>e</sup>	Poste supprimé
Assistant d'enseignement artistique	Classe de Tuba	4,5/20 <sup>e</sup>	6,0/20 <sup>e</sup>
	Classe de contrebasse		
Assistant d'enseignement artistique	Batucada	6,25/20 <sup>e</sup>	5,25/20 <sup>e</sup>
	Classe de percussion		
Assistant d'ens. artistique de principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Classe de clarinette	6,25/20 <sup>e</sup>	3,25/20 <sup>e</sup>
Assistant d'ens. artistique de principal de 2 <sup>e</sup> classe	Classe de flûte	6,25/20 <sup>e</sup>	6,25/20 <sup>e</sup>
Assistant d'ens. artistique de principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Orchestre Harmonie Junior	6,5/20 <sup>e</sup>	6,75/20 <sup>e</sup>
	Formation musicale		
	Classe de Hautbois		

Pour la rentrée 2018, l'école enregistre une petite baisse de 7 élèves. Une nouvelle directrice a pris ses fonctions depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, il s'agit de Mme Barbara Chillou.

Dans le cadre de la démarche de mutualisation avec l'école de musique de Mareau-aux-Prés, il a été décidé de proposer cette année 3 cours en commun :

- le cours d'éveil (déjà mutualisé l'an passé) qui s'adresse aux enfants de 5 à 6 ans et qui est proposé à Cléry-Saint-André chaque mardi de 17H30 à 18h15 ;
- le cours de formation musicale de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année de second cycle sera proposé à Mareau cette année compte tenu qu'il n'y avait que 2 élèves inscrits à Cléry-Saint-André pour ce niveau ;
- le cours de formation pour adulte qui, à cause d'abandon en cours d'année passée, avait fini l'année scolaire à 2 élèves n'a pas été ré-ouvert. Les adultes intéressés peuvent cependant, dans le cadre du partenariat, aller suivre leur cours à Mareau-aux-Prés.

Pour ces cours, les élèves demeurent inscrits dans leur école de rattachement mais les deux écoles se répartissent le coût de revient du cours au prorata du nombre d'élèves envoyés.

Les deux écoles autorisent également quelques élèves à aller suivre le cours dans l'autre école si, par exemple, le créneau prévu de leur cours collectif tombe en même temps qu'une autre activité extrascolaire. En effet, la concurrence avec une autre activité est un motif très fréquent d'arrêt de la musique chez les enfants et adolescents. Ces arrangements permettent donc pour chaque école d'augmenter ses chances de pérenniser la pratique musicale chez ces élèves.

Gabriel PINSARD demande où en est l'usage du leg Badinier. Il lui est répondu que la concertation est en cours entre les enseignants et l'Harmonie pour décider conjointement des achats les plus pertinents pour les deux organismes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications de postes présentées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention de mutualisation avec l'école La Fraternelle de Mareau-aux-Prés pour le remboursement des échanges d'élèves.

## 70. Modification de la grille tarifaire de l'école de musique mettant en place un paiement trimestriel des inscriptions

Madame Odile BOURGOIN rappelle que la grille tarifaire de l'EMM est la suivante depuis 2017 :

Adhésion : 1 fois par famille	15,00	
<b>ENFANT</b>	<b>Commune</b>	<b>HC</b>
Ateliers suivis hors formations		
Eveil	100,00 €	130,00 €
Chorale d'enfants ou Batucada hors cursus	100,00 €	130,00 €
Cours		
Formation musicale (avec ou sans PC)	100,00 €	170,00 €
Formation instrumentale (avec ou sans PC)	220,00 €	375,00 €
<b>ADULTE</b>	<b>Commune</b>	<b>HC</b>
Cours		
Formation musicale (avec ou sans PC)	170,00 €	195,00 €
Formation instrumentale (avec ou sans PC)	330,00 €	390,00 €

Ainsi, pour l'adhésion d'un enfant, le coût moyen est 335 euros par an, auxquels s'ajoute parfois la location d'un instrument à 90 euros par an, soit un total de 425 euros. S'il y a plusieurs membres d'une même famille, le budget devient conséquent bien que la commune ait mis en place des dégressivités tarifaires en cas d'inscriptions multiples au sein d'un foyer (de 10 % à 20 % de réduction sur les inscriptions supplémentaires).

La facturation en une seule fois de l'inscription est actuellement un réel frein pour certaines familles. Actuellement, si une famille rencontre des difficultés pour payer la somme, elle doit solliciter un plan d'échelonnement auprès du Trésor Public, ce qui peut être une démarche mal vécue.

Aussi, afin de favoriser l'accès à l'école municipale de musique pour tous, il est proposé d'instituer dès à présent une possibilité de paiement trimestriel des inscriptions à l'école de musique. Pour que ceci ne dégrade pas le recouvrement des sommes dues ni n'augmente pas trop la charge administrative, il est proposé de coupler obligatoirement cet échelonnement avec la mise en place du prélèvement automatique. Ainsi les familles auraient le choix entre 3 échéances trimestrielles prélevées, ou 1 seule échéance annuelle payée par chèque ou en numéraire auprès de la Trésorerie de Meung-sur-Loire.

Il est proposé la grille suivante pour une facturation trimestrielle :

Adhésion : 1 fois par famille et par an	15,00	
<b>ENFANT</b>	<b>Commune</b>	<b>HC</b>
Ateliers suivis hors formations		
Eveil	33,00 €	43,00 €
Chorale d'enfants ou Batucada hors cursus	33,00 €	43,00 €
Cours		
Formation musicale (avec ou sans PC)	33,00 €	56,00 €
Formation instrumentale (avec ou sans PC)	73,00 €	125,00 €
Location instrument	30,00 €	30,00 €
<b>ADULTE</b>	<b>Commune</b>	<b>HC</b>
Cours		
Formation musicale (avec ou sans PC)	56,00 €	65,00 €
Formation instrumentale (avec ou sans PC)	110,00 €	130,00 €
Location instrument	30,00 €	30,00 €

Les tarifs ont été arrondis à l'euro inférieur.

Gabriel PINSARD précise qu'il faut ajouter le coût de la révision obligatoire des instruments prêtés ou loués. Il demande si une réflexion a été engagée sur la possibilité d'appliquer le quotient familial pour l'accès à cette école compte tenu que les sommes sont importantes. Monsieur le Maire répond que les sommes de reste à charge pour la commune sont elles aussi significatives et qu'il n'est pas envisagé de quotient familial sur ce service à ce jour.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande que l'on puisse voir même passer à une facturation mensuelle. Il est proposé d'y réfléchir pour une deuxième année.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER propose un ajustement de la rédaction du dispositif pour offrir plus de latitude dans l'examen des motifs légitimes de démission. Monsieur le Maire accepte la modification. La liste n'est donc plus limitative.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la grille tarifaire trimestrielle de l'école municipale de musique tel que proposée,
- De dire que les trois trimestres sont dus pour toute inscription à l'école, sauf motifs légitimes de démission définis (déménagement, état de santé de l'élève empêchant la poursuite de l'activité...),
- De dire que la grille est applicable à compter de la rentrée de septembre 2018.

## **71. Définition du tarif pour le concert commémoratif « Comme en 14 ! Chantons sous l'canon »**

Madame Odile BOURGOIN informe que la Commission Culture organise, dans le cadre du centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale, un spectacle musical autour des chansons de la Grande Guerre intitulé « Comme en 14 ! Chantons sous l'canon ». La représentation aura lieu le vendredi 16 novembre à 20h30 à l'Espace Loire.

Usuellement, dans l'objectif de favoriser l'accès du plus grand nombre à la Culture, la Commission a fait le choix d'une politique tarifaire volontairement accessible. Il est proposé de fixer le tarif de ce spectacle à 10 € par adulte et gratuit pour les enfants (- 18 ans).

Monsieur Grégory BUBENHEIMER ne comprend pas pourquoi on modifie la politique municipale des tarifs pour ce spectacle précis. Madame Odile BOURGOIN explique que l'objectif est de conserver un tarif accessible et attractif, sans pour autant et lui créer une « concurrence » entre les différentes représentations d'un même spectacle qui auront lieu, sur une période restreinte, à Cléry et à Beaugency. Plusieurs élus expriment leurs désaccord et souhaitent le maintien du tarif de 5 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 11 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 6 voix CONTRE (Grégory BUBENHEIMER, Alain DIET, Laurence HUME, Karine SAINTON, Thierry TELLIER, et un pouvoir de Anne-Sophie MOUZET) et 3 abstentions (Brigitte MARTIN, Gabriel PINSARD, Sylvie THIERY) :

- De fixer le tarif du concert « Comme en 14 ! Chantons sous l'canon » à 10 € par adulte et de maintenir la gratuité pour les enfants ;
- De charger Madame Nicole DESSIAUME, régisseur de la régie Manifestations culturelle, et Monsieur le Trésorier de Meung-sur-Loire de l'application de cette délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Vie des commissions municipales**

La commission « Ville durable » s'est réunie le 30 août 2018 à 18h15 pour travailler sur le fleurissement de printemps, l'aménagement paysager du cimetière, les plantations automnales et les illuminations de Noël.

La commission « Action sociale » s'est réunie le 31 août 2018 à 18h15 pour travailler sur les manifestations du second semestre : Octobre rose, Semaine bleue, Cocktail de Noël des agents et étudier de nouvelles propositions d'action.

La commission « Urbanisme » s'est réunie le 10 septembre 2018 pour examiner les observations des personnes publiques associées sur le projet de PLU, étudier la dénomination d'un square et préfigurer un projet de dispositif d'aide à la rénovation des façades.

La commission locale Cléry/Mareau/Mézières s'est réunie le 17 septembre 2018 pour étudier les synergies possibles en matière de restauration scolaire. Elle se réunira de nouveau le 9 octobre 2018 à Beaugency pour visiter le fonctionnement d'une cuisine centrale. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la réflexion pour l'extension de la cuisine du restaurant scolaire de Cléry-Saint-André.

### **Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- **La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :**

Le conseil communautaire s'est réuni le 20 septembre 2018 à Cléry-Saint-André en présence de Gérard CORGNAC et Odile BOURGOIN. Les principaux points à l'ordre du jour étaient l'organisation de la compétence assainissement et les aides aux entreprises. Il se réunira de nouveau le 11 octobre 2018.

La conférence des Maires s'est réunie le 10 septembre 2018 à Cléry-Saint-André en présence de Gérard CORGNAC.

Le bureau communautaire s'est réuni le 4 septembre 2018 à Meung-sur-Loire en présence de Gérard CORGNAC.

La commission « Déchets » s'est réunie le 28 août 2018. La commission « Rivières » s'est réunie le 29 août 2018. La commission « Finances » s'est réunie le 4 septembre 2018. La commission « Economie et Tourisme » s'est réunie le 12 septembre 2018.

La commission « Sports » se réunira le 25 septembre 2018 à Beaugency. La commission locale d'évaluation des transferts de charges se réunira le 15 octobre 2018 à Beaugency.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

Le comité syndical s'est réuni le 4 septembre 2018 à Mézières-lez-Cléry sous la présidence d'Alain GRILLON, en présence de Nathalie DUPUIS, Nicole DESSIAUME, Jean-Pierre LEFEBVRE, Thierry TELLIER et Daniel ZONCA. Le principal point à l'ordre du jour était la présentation du rapport du délégataire.

Le bureau s'est réuni le 4 septembre 2018 en présence d'Alain GRILLON et Daniel ZONCA, et le 12 septembre 2018 en présence d'Alain DIET, Alain GRILLON et Daniel ZONCA.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Le comité syndicat s'est réuni le 13 septembre 2018 à Cléry-Saint-André en présence de Jean-Pierre LEFEBVRE. Le principal point à l'ordre du jour était le devenir du syndicat ou son éventuel rapprochement avec la Communauté de communes des Terres du Val de Loire.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le comité syndical se réunira le 8 novembre 2018. Le bureau se réunira le 6 novembre 2018.

- **Le Syndicat mixte de gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret**

Il n'y a pas eu de comité syndical depuis le dernier conseil municipal.

- **Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :**

Le comité syndical se réunira le 11 octobre 2018 à 17H30 à Mareau-aux-Prés.

Le bureau syndical s'est réuni le 18 septembre 2018 en présence de Gérard CORGNAC.

• **Le Syndicat Mixte du PETR Loire Beauce :**

Le comité syndical se réunira le 3 octobre 2018 à 17H30 à Cléry-Saint-André.

Le Conseil de développement, réunissant des représentants des acteurs associatifs, économiques et sociaux du territoire, a connu sa séance d'installation le 11 septembre 2018 à 17h30 à Cléry-Saint-André.

Une réunion de présentation du PADD du SCOT du PETR a eu lieu le 17 septembre 2018 à Saint-Ay.

**Informations diverses**

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 septembre 2018, 145 demandeurs d'emploi (inchangé par rapport à août). La répartition de ces demandeurs est de 63 hommes et 82 femmes ; de 115 indemnisables (+ 1) et 30 non-indemnisables (- 1).

Monsieur Thierry TELLIER rappelle les manifestations à venir dans les prochaines semaines :

- Concert du Brass Band Val de Loire à Mareau-aux-Prés le 6 octobre 2018 organisé dans le cadre de la saison culturelle du Val d'Ardoux ;
- Octobre rose : présence des élus pour une collecte de fonds au profit de la Ligue contre le cancer le 5 octobre à partir de 18h sous la halle et le 6 octobre à partir de 10h sur le marché ;
- Conférence « Je suis un retraité qui préserve sa santé » par une diététicienne dans le cadre de la Semaine bleue le lundi 8 octobre à 14h ; organisée par la commission Action sociale ;
- Conférence sur la mission Cassini-Huygens le vendredi 12 octobre à Mareau-aux-Prés dans le cadre de la Fête de la science (saison culturelle Val d' Ardoux) ;
- Foire aux pommes les 20 et 21 octobre 2018 ;
- Conférence avec une diététicienne sur l'alimentation à destination des adolescents le lundi 29 octobre 2018 à 18h en Mairie ; organisé par la commission Action sociale ;
- Commémoration de l'armistice le 11 novembre 2018 ;
- Spectacle commémoratif le vendredi 16 novembre 2018 à 20h30 à l'Espace Loire.

**Questions des membres du Conseil Municipal**

La prochaine réunion du conseil municipal devrait avoir lieu le 12 novembre 2018.

La séance est levée à 20h55.

**Liste et numéros d'ordre des délibérations :**

**JEUNESSE**

61. Modification du règlement intérieur et du système d'inscription au Pass'Jeune

**ADMINISTRATION GENERALE**

62. Actes pris dans le cadre des délégations  
63. Organisation du recensement général de la population

**TRAVAUX**

64. Recrutement d'un apprenti au sein du service espaces verts  
65. Avenants aux marchés de travaux de rénovation des travées Nord de la Basilique  
66. Convention de cession d'un ouvrage (chambre de tirage) au Conseil départemental du Loiret

**URBANISME**

67. Dénomination d'un square  
68. Acquisition d'un terrain à l'euro symbolique dans la zone d'activité de la Salle

**FINANCES**

69. Modifications du tableau des effectifs relatives à la rentrée de l'école municipale de musique  
70. Modification de la grille tarifaire de l'école de musique mettant en place un paiement trimestriel des inscriptions  
71. Définition du tarif pour le concert commémoratif « Comme en 14 ! Chantons sous l'canon »

*Certifiées exécutoires après publication le ..... et transmission en préfecture le .....*

*Le Maire, le .....*

***Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.***

Gérard CORGNAC		Anne-Sophie MOUZET	<i>Absent ayant donné pouvoir</i>
Claude BOISSAY	<i>Absent ayant donné pouvoir</i>	Nathalie LAVAL	
Sylvie THIERY		Philippe de TRISTAN	<i>Absent ayant donné pouvoir</i>
Alain DIET		Nicole DESSIAUME	
Odile BOURGOIN		Jean-Pierre LEFEBVRE	
Thierry TELLIER		Marie HUBERT BAECHLER	<i>Absent</i>
Laurence HUME		Olivier JOUIN	
Alain GRILLON	<i>Absent</i>	Brigitte MARTIN	
Daniel ZONCA		Gabriel PINSARD	
Bertrand HUTTEL		Karine SAINTON	
Catherine BURAUULT	<i>Absent</i>	Grégory BUBENHEIMER	
Nathalie DUPUIS	<i>Absent ayant donné pouvoir</i>		